MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 12 novembre 2024 à 19h00.

Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge's city hall, on November 12, 2024, at 7:00 pm.

Présents : Le maire : Tom Arnold

Presents

Les conseillères : Manon Jutras

Natalia Czarnecka Isabelle Brisson

Les conseillers : Carl Woodbury

Denis Fillion

Patrice Deslongchamps

Le Directeur général François Rioux

OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE SESSION

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h00 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le Directeur général, Monsieur François Rioux, est présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:00 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The Director General, Mr. François Rioux, is present and acts as secretary of the meeting.

PÉRIODE DE QUESTION / AUDIENCE QUESTION PERIOD

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION ON THE AGENDA

2024-11-378 Adoption de l'ordre du jour

Adoption of the agenda

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to approve the agenda of the current council sitting as written.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / ADOPTION OF THE MINUTES

2024-11-379 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2024, de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 octobre 2024

Adoption of the minutes of the regular municipal council meeting held on October 8, 2024, the special municipal council meeting held on October 22, 2024 and the special municipal council meeting held on October 29, 2024

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2024, de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2024 et de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 octobre 2024 soient approuvés tels que déposés.

It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the regular municipal council meeting held on October 8, 2024, the special municipal council meeting held on October 22, 2024 and the special municipal council meeting held on October 29, 2024, as written.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / MAYOR AND COMMITTEES REPORTS

FINANCES ET ADMINISTRATION / FINANCE AND ADMINISTRATION

2024-11-380 Approbation des comptes à payer au 12 novembre 2024

Approval of accounts payable as of November 12, 2024

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu :

D'approuver les paiements des comptes à payer de la liste du mois d'octobre au mois de novembre 2024 comme suit :

Chèques numéros 21309 à 21421 totalisant Prélèvements numéros 3568 à 3603 totalisant 677 041.90\$ 18 149.74\$

D'approuver et d'autoriser le paiement des comptes à payer supérieurs à 10,000\$ comme suit :

- la facture numéro 2410467 au montant de 11 703.83\$, incluant les taxes applicables, présentée par APUR pour un service externe en urbanisme;
- la facture numéro BP0018367 au montant de 132 221.25\$, incluant les taxes applicables, présentée par J.R. Brisson Équipement pour l'achat d'une rétrocaveuse. La municipalité a payé la somme de 120 721.25\$, ayant effectué une retenue de 10% sur cette facture;
- les factures numéros RAP5, RAP79, RAP 823 et RAP9 au montant total de 96 582.79\$, incluant les taxes applicables, présentées par Fosses Septiques Miron pour la vidange de fosses septiques;
- la facture numéro 240573-57 au montant de 14 210.91\$, incluant les taxes applicables, présentée par H2Eau Experts Conseils pour un relevé de terrain sur le chemin Kilmar;
- la somme de 56 684.63\$ payée sur la facture numéro 20518RF, présentée par LEGD Inc., représentant la libération de la garantie finale de 5% sur des travaux de pavage;
- les factures numéros 52182 et 52237 au montant total de 33 466.92\$, incluant les taxes applicables, présentées par Multi Routes pour l'épandage d'abat-poussière;

- la somme de 16 503.34\$ représentant le 4^e versement sur la facture numéro 047138 présentée par Tricentris pour la contribution supplémentaire de 2024;
- la facture numéro 2024-12 au montant de 11 036.40\$, incluant les taxes applicables, présentée par M. Yvon Simoneau pour la gestion du projet de réfection du chemin Walker.

It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved:

To approve the payments of accounts payable on the list from October to November 2024 as follows:

Cheque numbers 21309 to 21421 totalling

\$677 041.90

Pre-authorized debits 3568 to 3603 totalling

\$18 149.74

To approve and authorize the payment of accounts payable in excess of \$10,000 as follows:

- invoice number 2410467 in the amount of \$11,703.83, including applicable taxes, submitted by APUR for an external urban planning service;
- invoice number BP0018367 in the amount of \$132,221.25, including applicable taxes, submitted by J.R. Brisson Équipement for the purchase of a backhoe. The municipality paid the sum of \$120,721.25, having made a 10% deduction on this invoice;
- invoices number RAP5, RAP79, RAP 823 and RAP9 in the total amount of \$96,582.79, including applicable taxes, submitted by Fosses Septiques Miron for the emptying of septic tanks;
- invoice number 240573-57 in the amount of \$14,210.91, including applicable taxes, submitted by H2Eau Experts Conseils for a land survey on Kilmar Road;
- the sum of \$56,684.63 paid on invoice number 20518RF, presented by LEGD Inc. representing the release of the final 5% warranty on paving work;
- invoices number 52182 and 52237 in the total amount of \$33,466.92, including applicable taxes, submitted by Multi Routes for the spreading of dust suppressant;
- the sum of \$16,503.34 representing the 4th instalment on invoice number 047138 presented by Tricentris for the 2024 supplementary contribution;
- invoice number 2024-12 in the amount of \$11,036.40, including applicable taxes, presented by Mr. Yvon Simoneau for the management of the Walker Road rehabilitation project.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-381 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Deposit of the financial report and the report of the audit

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 176.1 et 966.2 du Code municipal du Québec, le Greffier-trésorier doit, lors d'une séance du Conseil municipal, déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe, lequel rapport de l'auditeur externe a été transmis au bureau du Greffier-trésorier le 7 novembre 2024;

WHEREAS under articles 176.1 and 966.2 of the Municipal Code of Quebec, the Clerk-Treasurer must, during a meeting of the Municipal Council, table the financial report and the report of the external auditor, which report of the external auditor was transmitted to the office of the Clerk-treasurer on November 7, 2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis public est paru dans le journal Le Régional, le 5 novembre 2024, sur le territoire de la Municipalité et sur le site Internet de ladite Municipalité, à l'effet que le rapport financier serait déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 12 novembre 2024;

WHEREAS a public notice appeared in the newspaper Le Régional, on November 5, 2024, on the territory of the Municipality and on the website of the said Municipality, to the effect that the financial report would be tabled at the regular meeting of the Municipal Council which will take place on November 12, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal :

- 1. Mentionne que e préambule fait partie intégrante de la présente résolution
- 2. Accepte le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, la firme FBL, sise au 292 avenue Béthany, bureau 4, à Lachute, Québec, et ce, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, lesquels démontrent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales au montant de 957 080.00\$.
- 3. Autorise, par la présente, le Maire et le Directeur général et Greffiertrésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council:

- 1. Mention that the preamble is an integral part of the present resolution;
- 2. the tabling of the consolidated financial report of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, including the report of the independent auditor, the FBL firm, located at 292 Bethany Avenue, Suite 4, in Lachute, Quebec, for the year ended December 31, 2023, which show an operating surplus for tax purposes in the amount of \$957 080.00;
- 3. Hereby authorizes the Mayor and the Director General and Clerk-Treasurer to sign, for and on behalf of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all documents giving effect to this resolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-382 Pour autoriser le transfert de sommes provenant des postes budgétaires excédentaires vers les postes budgétaires déficitaires

To authorise the transfer of amounts from surplus budget items to deficit budget items

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié les postes budgétaires déficitaires, tel qu'il appert au tableau ci-dessous;

WHEREAS the municipality has identified the deficit budget items, as shown in the table below;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite transférer vers les postes budgétaires déficitaires, les montants inscrits dans la colonne des postes budgétaires excédentaires;

WHEREAS the municipality wishes to transfer to the deficit budget items, the amounts entered in the column of surplus budget items;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu qu'un montant de 75 000.00\$ soit transféré des postes budgétaires excédentaires vers les postes budgétaires déficitaires suivants :

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that an amount of \$75 000.00 be transferred from surplus budget items to the following deficit budget items:

POSTE GL	DESCRIPTION	DESTINATION	PROVENANCE
01.23421.000	Recouvrement incendie		- 10 000.00\$
02.22000.442	Entraide incendie	10 000.00\$	
02.45110.446	Écocentre	40 000.00\$	
02.45110.516	Service contractuel ordures	25 000.00\$	
02.45235.499	Bacs bruns		- 13 000.00\$
02.45236.499	Composteurs		- 15 000.00\$
	Surplus non affecté		- 37 000.00\$
TOTAL:		75 000.00\$	- 75 000.00\$

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-383 Autorisation de participation à des formations pour les élections

Authorization to participate in election training courses

CONSIDÉRANT QUE la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien prévoit que la Municipalité assume les frais de formation, lorsqu'elle est requise aux fins de l'emploi;

WHEREAS the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff provides that the Municipality assumes training fees when its required for the purpose of the employment;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que le conseil municipal autorise le paiement des formations suivantes et que tous les frais soient remboursés sous présentation de pièces justificatives :

• Le Directeur général et Greffier trésorier, M. François Rioux, une formation offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec :

- «Présider une élection Le rendez-vous», les 30 et 31 janvier 2025, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, au coût de 580\$ plus taxes.
- La Directrice des Finances et Trésorière-greffière adjointe, Mme Isabelle Dion, une formation en classe virtuelle offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: «Règles de financement et dépenses électorales», le 21 janvier 2025, au coût de 225\$ plus taxes.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.13000.454.

THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved that the municipal council authorizes the payment of the following training session and that all expenses will be refunded on presentation of vouchers.

- The Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, a training session offered by the Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: "Présider une élection Le rendez-vous", on January 30 and 31, 2025, at the Delta Hotel in Trois-Rivières, at a cost of \$580 plus taxes.
- Mrs. Isabelle Dion, Director of Finance and Assistant Treasurer-Treasurer, virtual classroom training offered by the Corporation des officiers municipaux agréés du Québec: "Règles de financement et dépenses électorales", January 21, 2025, at a cost of \$225 plus taxes.

The necessary funds will be taken from budget item 02.13000.454.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-384

Avis de motion et dépôt du règlement numéro RA-107-2024 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires

Notice of motion and tabling of by-law number RA-107-2024 concerning the creation of a fund reserved for expenses related to the holding of an election and allocation of the necessary sums

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Fillion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro RA-107-2024 concernant la création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires.

Notice of motion is given by Councillor Denis Fillion that by-law number RA-107-2024 concerning the creation of a fund reserved for expenses related to the holding of an election and the appropriation of the necessary sums will be adopted at a subsequent meeting.

Cet avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

This notice of motion and the filing of the draft by-law are made in accordance with the Quebec Municipal Code (RLRQ, chapter C-27.1).

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-107-2024

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant

la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives,

connu sous le nom de « Projet de loi 49 »;

ATTENDU que depuis le 1er janvier 2022, les municipalités doivent

constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, et ce, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les

référendums dans les municipalités;

ATTENDU que le Conseil verra à affecter annuellement les sommes

nécessaires à ce fonds afin qu'il soit suffisant pour la tenue

de la prochaine élection générale ou partielle;

ATTENDU que le coût de la prochaine élection générale est présumé

au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédente (selon le plus élevé des deux), soit

28 200.00\$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter à ce fonds une somme annuelle de

7 050.00\$

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la

séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024 et que le projet

de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux

membres du conseil municipal conformément au Code

municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du règlement est mise à la disposition du public

pour consultation dès le début de la séance ;

ATTENDU que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement

et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par ______ et résolu que le

présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce

qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection générale ou partielle est créé par le présent règlement.

ARTICLE 3

Ce fonds réservé est constitué des montants annuellement alloués par le Conseil municipal, par résolution.

Le conseil alloue un montant de 7 050.00\$ par année à ce fonds.

ARTICLE 4

Les fonds nécessaires à cette affectation annuelle sont puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté, et versés dans le Fonds Réservé le ou vers le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 5

Les montants disponibles dans le Fonds Réservé doivent servir uniquement à payer les dépenses liées à la tenue d'une élection.

ARTICLE 6

Tout excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, demeurera dans le Fonds Réservé pour utilisation future.

ARTICLE 7

La durée d'existence du Fonds Réservé est fixée pour une durée indéterminée, compte tenu de sa nature.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi, le jour de sa publication.

TABLING OF DRAFT BY-LAW NUMBER RA-107-2024

WHEREAS	the coming into force on November 5, 2021, of An Act to
	amend the Act respecting elections and referendums in
	municipalities, the Municipal Ethics and good conduct Act
	and various legislative provisions, known as Bill 49;

WHEREAS	as of January 1, 2022, municipalities are required to
	establish a fund for the financing of expenses related to the
	holding of an election, in accordance with sections 278.1 and
	278.2 of the Act respecting elections and referendums in
	municipalities;

WHEREAS	the Council will ensure that the necessary funds are
	allocated annually to this fund for the conduct of the next
	general election and that this annual allocation must be
	established after consultation with the electoral officer;

MULTIFAC	the east of the work remark election is presumed to be at
WHEREAS	the cost of the next general election is presumed to be at
	least equal to the cost of the last general election or the
	previous one (whichever is greater), i.e. \$28 200.00;

WHEREAS	it is appropriate to allocate to this fund an annual sum of	
	<i>\$7 050.00;</i>	

WHEREAS	a notice of motion of this by-law was given at the regular
	meeting held on November 12, 2024, and that the draft by-
	law was tabled at that same meeting;

WHEREAS a copy of this by-law was given to the members of the

municipal council in accordance with the Municipal Code of

Quebec (RLRQ, c. C-27.1);

WHEREAS a copy of the by-law is made available to the public for

consultation at the start of the meeting;

WHEREAS the members of Council declare having read the said by-law

and waive its reading;

CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor XXX and

resolved that this by-law be adopted and that it rules and

decrees the following:

ARTICLE 1

The preamble shall form an integral part of this by-law.

ARTICLE 2

A fund dedicated to the financing of expenses related to the holding of an election is created (hereinafter Dedicated Fund) by this by-law.

ARTICLE 3

This Dedicated Fund consists of the amounts allocated annually by the Municipal Council.

The Council shall allocate the amount of \$7 050.00 per year to this fund.

ARTICLE 4

Funds required for this annual allocation are drawn from the unrestricted operating surplus and paid into the Dedicated Fund on or about December 31 of each year.

ARTICLE 5

The amounts available in the Dedicated Fund must only be used to pay expenses related to the holding of an election.

ARTICLE 6

Any excess of revenues over expenses, if any, will remain in the Dedicated Fund for future use.

ARTICLE 7

The duration of the Dedicated Fund is fixed for an indefinite period, taking into account its nature.

ARTICLE 8

This by-law come into force in accordance with the law on the day of its publication.

2024-11-385

Ajustement budgétaire pour le mandat de prestation et d'assistance en urbanisme par la firme APUR

Budget adjustment for the urban planning service and assistance mandate by APUR firm

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 2024-03-090, la Municipalité a retenu les services de la firme d'urbanistes APUR pour une durée indéterminée, afin de d'appuyer le service d'urbanisme de façon temporaire;

WHEREAS, pursuant to resolution 2024-03-090, the Municipality has retained the services of the APUR planning firm for an indefinite period to support the planning service on a temporary basis;

CONSIDÉRANT que le budget attitré au mandat de prestation et d'assistance en urbanisme est entièrement dépensé;

WHEREAS the budget allocated to the urban planning service and assistance mandate is entirely spent;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un ajustement budgétaire afin d'augmenter le budget du mandat de prestation et d'assistance en urbanisme à la somme de 90,000\$;

WHEREAS it is necessary to make a budgetary adjustment in order to increase the budget of the urban planning service and assistance mandate to the sum of \$90,000;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu d'augmenter le budget du mandat de prestation et d'assistance en urbanisme de la firme APUR à la somme de 90,000\$.

La Directrice des finances est autorisée à transférer du Surplus non affecté la somme de 30 000.00\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.61000.411.

THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to increase the budget of the APUR firm's planning assistance and delivery mandate to \$90,000.

The Director of Finance is authorized to transfer from the Unallocated Surplus the amount of \$30,000.00 to pay this expense. The necessary funds will be charged to budget item 02.61000.411.

> Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-386

Contestation de l'avis d'augmentation 2025 - PG Solutions

Contestation of the 2025 increase notice - PG Solutions

CONSIDÉRANT que PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, ainsi que pour plusieurs villes et municipalités du Québec;

WHEREAS PG Solutions is the main supplier of IT solutions for the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, as well as for several cities and municipalities in Quebec;

CONSIDÉRANT que PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec;

WHEREAS PG Solutions is in a quasi-monopoly situation in Quebec;

CONSIDÉRANT que PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022;

WHEREAS PG Solutions is imposing substantial annual increases in maintenance and application support contracts (ASECs), mainly since 2022;

CONSIDÉRANT les coûts de modernisation de la suite financière qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de comptabilité, qui étaient de l'ordre de 20 % en 2022 et indexés depuis;

WHEREAS the costs of modernizing the financial suite, which includes pay, tax, accounts payable and accounting modules, which were in the order of 20% in 2022 and have since been indexed;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 %;

WHEREAS to date only the pay module has been modernized and is still not 100 % functional;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière;

WHEREAS the non-compliance with the deployment rate of other modules of the financial suite;

CONSIDÉRANT que la hausse minimale imposée par PG est de l'ordre de $6,7\,\%$ à compter du 1^{er} janvier 2025;

WHEREAS the minimum increase imposed by PG is of the order of 6.7% as of January 1, 2025;

CONSIDÉRANT que cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024;

WHEREAS this increase is much higher than the Quebec consumer price index (CPI) for 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire respecter la capacité de payer de ses contribuables;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu :

DE contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) transmis par PG Solutions et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;

DE s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités;

DE demander aux villes et municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leur MRC;

DE demander à la MRC d'Argenteuil d'appuyer la demande de la Municipalité par l'adoption d'une résolution à cet effet, de faire des représentations aux instances concernées et d'inciter les autres MRC du Québec à porter leur voix à la leur.

THEREFORE, it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved:

TO contest the 2025 notice of increase for the Application Maintenance and Support Contract (CESA) sent by PG Solutions and to ask them to review this increase downward;

TO oppose the method of financing PG Solutions' application improvements and developments through additional billing to cities and municipalities;

TO ask Quebec cities and municipalities to participate in the protest movement by adopting this resolution at their next council meeting and to forward it to PG Solutions and their MRC;

TO ask the Argenteuil MRC to support the Municipality's request by adopting a resolution to this effect, to make representations to the relevant authorities and to encourage other Quebec MRCs to lend their voices to theirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-387 Adoption du règlement numéro RA-2024-601 concernant l'entretien des chemins privés

ATTENDU	qu'il existe sur le territoire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
	plusieurs chemins privés;

ATTENDU que selon la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains.

ATTENDU	que la Municipalité désire offrir aux propriétaires d'immeubles
	desservis par un chemin privé la possibilité de procéder à l'entretien
	dudit chemin par un fournisseur externe, à la demande de ces
	propriétaires;

ATTENDU	que la Municipalité désire cependant établir les conditions applicables
	à l'entretien de tels chemins privés;

ATTENDU	qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le
	conseiller Carl Woodbury à la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2024
	et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU	qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du
	conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ,
	c. C-27.1);

ATTENDU	qu'une copie du règlement est mise à la disposition du public pour
	consultation dès le début de la séance :

ATTENDU	que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et
	renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – OBJET DU RÈGLEMENT

2.1 Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions relatives à l'entretien, par un fournisseur externe, des chemins privés. Il détermine également les modalités de paiement de ces services par les propriétaires et occupants concernés.

<u>ARTICLE 3 – PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN</u> PRIVÉ

3.1 Toute personne qui désire faire entretenir un chemin privé par un fournisseur de son choix, en tout ou en partie, doit déposer à la Municipalité une «Déclaration d'entretien». Cette déclaration doit être signée par les propriétaires de plus de 50% des lots desservis par le chemin privé ou une partie dudit chemin privé visé et être reçue aux bureaux de la Municipalité au plus tard dans les 90 jours précédant les travaux, ou l'année de renouvellement du contrat pour l'entretien hivernal. Pour les fins de calcul du pourcentage requis, chaque lot donne droit à un vote sur la déclaration d'entretien, ce qui implique qu'une personne propriétaire de plusieurs lots pourrait avoir plusieurs votes.

Dans le cas où il y a plusieurs copropriétaires pour un même Immeuble, l'Annexe A ne doit contenir que la signature d'un seul copropriétaire.

La déclaration d'entretien d'un chemin privé doit obligatoirement être soumise via le formulaire fourni par la Municipalité. La DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent règlement numéro RA-2024-601.

- 3.2 La déclaration doit préciser la désignation du chemin concerné, le nombre total de propriétaires et occupants riverains, le nom du responsable désigné par le groupe pour agir comme intermédiaire auprès de la Municipalité, le type d'entretien requis, la période pour laquelle elle est demandée, laquelle ne peut être supérieure à 5 ans ainsi que le mode de répartition souhaité pour que soit assumée, par les personnes concernées, la totalité des coûts relatifs au type d'entretien requis.
- 3.3 Les modes de répartition qui seront considérés pour que soit assumée, par les personnes concernées, la totalité des coûts relatifs au type d'entretien requis sont les suivants :
- répartition égale entre tous les propriétaires et occupants des lots riverains;
- selon l'étendue en front de chacune des propriétés;
- selon la distance pour accéder à l'entrée d'une propriété à partir d'une voie municipale.
- 3.4 La personne désignée par le groupe est le seul intermédiaire à communiquer avec la Municipalité. Toute communication lui est transmise et celle-ci doit voir à en informer les membres de son groupe.

ARTICLE 4 – DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ

- 4.1 Après réception de la DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ, le conseil accepte, avec ou sans condition, ou refuse par résolution de donner suite à la DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ. La Municipalité bénéficie de l'entière discrétion pour accepter ou refuser l'entretien d'un chemin privé.
- 4.2 La procédure pour cesser l'entretien du chemin privé est identique à la procédure de DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ et doit être déposée à la Municipalité au moins six (6) mois avant que celle-ci ne cesse le service d'entretien.

<u>ARTICLE 5 – TARIFICATION DU SERVICE D'ENTRETIEN</u>

- 5.1 Une tarification sera imposée annuellement en même temps que la taxe foncière sur chaque unité d'évaluation imposable riveraine du chemin, le tout suivant le mode de répartition déposé au soutien de la déclaration d'entretien ou tout autre mode de répartition choisi par le conseil.
- 5.2 Aux fins de l'imposition de la tarification, les lots riverains signifient chaque lot riverain montré sur le plan de lotissement déposé. À titre d'exemple, un propriétaire ou occupant de deux (2) lots au plan de lotissement, pour une seule résidence, contribue pour deux (2) lots.
- 5.3 Des frais d'administration et de gestion de 15% seront perçus en plus des coûts de l'entrepreneur retenu.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ

- 6.1 Le regroupement de citoyens est le donneur d'ouvrage. Il demeure responsable de définir les besoins, de définir les travaux d'entretien, de faire les demandes de soumissions, de choisir l'entrepreneur et de surveiller les travaux.
- 6.2 Le regroupement de citoyens tient la municipalité exempte de toutes réclamations, toutes demandes, toutes plaintes, toutes actions et tous recours, ce qui inclut, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les préjudices, frais, dommages, troubles, ennuis et inconvénients causés par l'entrepreneur.

ARTICLE 7 – ENTENTE EN VIGUEUR

7.1 Malgré l'article 8, toutes les ententes présentement en vigueur demeurent valides et effectives jusqu'à leur échéance. Leur renouvellement, le cas échéant, s'effectuera en conformité du présent règlement.

ARTICLE 8 – ABROGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

- 8.1 Le présent règlement abroge et remplace le règlement portant le numéro RA-2024-25 et ses amendements.
- 8.2 Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

ANNEXE A – FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ

DÉCLARATION D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN PRIVÉ

Ce formulaire s'applique à une déclaration d'entretien d'un chemin privé par un fournisseur externe, conformément au

Règlement RA-2024-601 concernant l'entretien des chemins privés.

Désignation du/des c	hemin(s) priv	é(s):					
								_
NOMBRE TOTAL DE LO	TS VISI	ές ρΔ	RIA DÉCIA	RΔTI	NC			
Représentants des re			iii Dicibi					
nepresentants des re	querant	<u> </u>						
Nom:								
Adresse:								
Téléphonne:								
Couriel:								
Signature:								
Représentants substi	tuts des	requ	<u>érants:</u>					
Nom:								
Adresse:								
Téléphonne:								
Couriel:								
Signature:								
Type d'entretien req	uis :							
Entretien hivernal		Le ——	montant	de	la	soumission	est	de
Entretien estival		Le	montant	de	la	soumission	est	de
	ou							
		Illin	nité					

Période visée
□ Annuel
Nombre d'année (maximum 5 ans)
Jusqu'au
Mode de répartition des coûts
☐ Selon le nombre de lots riverains
□ Selon l'étendue de frontage
☐ Selon la distance à parcourir pour accéder au lot à partir d'une voie municipale
Nous, propriétaires riverains du chemin désigné au présent formulaire, situé sur le territoire de la municipalité de Grenville- sur-la-Rouge, demandons à la Municipalité de prendre en charge le paiement de l'entretien de ce chemin en fonction des conditions prévues au Règlement RA-2024-601 concernant l'entretien des chemins privés.
Nous autorisons le représentant et son substitut à agir en notre nom auprès de la Municipalité pour la période visée au présent formulaire.
Nous reconnaissons que la Municipalité pourra, à sa discrétion, imposer une tarification en cours ou en fin d'année couvrant tout ou partie du coût des travaux d'entretien effectués plus 15% de frais d'administration.
Nous reconnaissons également que la Municipalité demeure libre d'accepter avec ou sans condition ou de refuser la présente déclaration d'entretien. De plus, la Municipalité sera exempte de toute plainte, réclamation, demande, action ou recours causés par l'entrepreneur.
Les documents suivants doivent être fournis avec la déclaration et ce, au moins 90 jours avant les travaux
□ Plan du/des chemins indiquant la partie à entretenir
 Noms, adresses et signatures d'au moins 50 % plus un des propriétaires riverains
Commentaires sur le type spécifique d'entretien demandé au fournisseur externe :

	T	
PRÉNOM ET NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE / LOT	SIGNATURE

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-388 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

Adoption of the calendar of regular council meetings for the year 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

WHEREAS article 148 of the Municipal Code of Quebec provides that the council must establish, before the beginning of each calendar year, the calendar of its regular

meetings for the following year, by fixing the day and the hour of the beginning of each one;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu :

QUE les séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025 se tiennent à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 88, rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025:

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires soient fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
14 janvier 2025	19h00	8 juillet 2025	19h00
11 février 2025	19h00	12 août 2025	19h00
11 mars 2025	19h00	9 septembre 2025	19h00
8 avril 2025	19h00	2 octobre 2025	19h00
13 mai 2025	19h00	18 novembre 2025	19h00
10 juin 2025	19h00	9 décembre 2025	19h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directeur général et Greffier-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved:

THAT regular meetings of the Municipal Council for the year 2025 be held in the Council Chamber of the Town Hall, 88, des Érables Street, Grenville-sur-la-Rouge;

THAT the following schedule of regular council meetings for the year 2025 be adopted:

THAT the days and starting time of each regular meeting be set as follows:

DATES	HOUR	DATES	HOUR
January 14, 2025	7:00 pm	July 8, 2025	7:00 pm
February 11, 2025	7:00 pm	August 12, 2025	7:00 pm
March 11, 2025	7:00 pm	September 9, 2025	7:00 pm
April 8, 2025	7:00 pm	October 2, 2025	7:00 pm
May 13, 2025	7:00 pm	November 18, 2025	7:00 pm
June 10, 2025	7:00 pm	December 9, 2025	7:00 pm

THAT a public notice of the content of this calendar be published by the Director General and Clerk-Treasurer in accordance with the law that governs the municipality.

2024-11-389 Ratification d'un contrat octroyé pour l'entretien des chemins privés : Domaine du Lac Grenville, St-Pierre Ouest, Cap Rouge et Donald Campbell

Ratification of a contract for the maintenance of private roads: Domaine du Lac Grenville, St-Pierre West, Cap Rouge and Donald Campbell

CONSIDÉRANT la teneur du règlement numéro 2024-25 (RA) concernant l'entretien des chemins privés ;

WHEREAS the content of by-law number 2024-25 (RA), concerning the maintenance of private roads;

CONSIDÉRANT que pour chacun des chemins faisant l'objet d'un contrat d'entretien, une majorité de propriétaires et d'occupants de lots riverains ont désigné à la Municipalité, l'entrepreneur retenu pour effectuer les travaux d'entretien souhaités ;

WHEREAS for each of the roads covered by a maintenance contract, a majority of owners and occupants of shoreline lots have designated to the Municipality, the contractor selected to carry out the desired maintenance work;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu avec l'entrepreneur désigné, un contrat d'entretien selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains de chacun des chemins concernés ;

WHEREAS that the Municipality has entered into a maintenance contract with the designated contractor in accordance with the conditions negotiated and accepted by a majority of the owners and occupants of the lots bordering each of the roads concerned;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil autorise le Directeur général à confirmer et autoriser le contrat d'entretien avec Excavation Kelly Inc., pour les sommes suivantes, plus les taxes :

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that council authorizes the Director general to confirm and authorize the maintenance contract with Excavation Kelly Inc., for the following amounts, plus taxes:

Domaine du Lac Grenville			
Entretien d'hiver / Winter maintenance	Montant/Amount		
2024-2025	6 750.00\$		
2025-2026	7 050.00\$		
2026-2027	7 350.00\$		
Entretien d'été / Summer maintenance			
2025	600.00\$		
2026	700.00\$		
2027	800.00\$		

St-Pierre Ouest & Cap Rouge		
Entretien d'hiver / Winter maintenance	Montant/Amount	
2024-2025	2 300.00\$	
2025-2026	2 500.00\$	
2026-2027	2 700.00\$	
Entretien d'été / Summer maintenance		

2025	250.00\$
2026	350.00\$
2027	450.00\$

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le conseil autorise le Maire et le Directeur général à confirmer et autoriser le contrat d'entretien d'hiver du chemin Donald Campbell avec Les Entreprises Jeffrey Desjardins, pour les sommes suivantes plus les taxes :

IT IS FURTHER RESOLVED that Council authorize the Mayor and Director General to confirm and authorize the winter maintenance contract for Donald Campbell Road with Les Entreprises Jeffrey Desjardins for the following amounts plus taxes:

Donald Campbell				
Entretien d'hiver / Winter maintenance	Montant/Amount			
2024-2025	3 400.00\$			
2025-2026	3 468.00\$			
2026-2027	3 537.36\$			
2027-2028	3 608.11\$			
2028-2029	3 680.28\$			

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-390 Ratification des contrats octroyés pour le déneigement de chemins privés : rues Ménard, Lucien-Fortin et Welden

Ratification of contracts awarded for snow removal on private roads: Ménard, Lucien-Fortin and Welden streets

CONSIDÉRANT la teneur du règlement numéro 2024-25 (RA) concernant l'entretien des chemins privés ;

WHEREAS the content of by-law numbers 2024-25 (RA) concerning the maintenance of private roads;

CONSIDÉRANT que pour chacun des chemins faisant l'objet d'un contrat d'entretien une majorité de propriétaires et d'occupants de lots riverains ont désigné à la Municipalité, l'entrepreneur retenu pour effectuer les travaux d'entretien souhaités ;

WHEREAS that for each roads covered by a maintenance contract, a majority of owners and occupants of shoreline lots have designated to the Municipality, the contractor selected to carry out the desired maintenance work;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a conclu avec les entrepreneurs désignés, un contrat d'entretien hivernal selon les conditions négociées et acceptées par une majorité des propriétaires et occupants des lots riverains de chacun des chemins concernés ;

WHEREAS that the Municipality has entered into a winter maintenance contract with the designated contractors in accordance with the conditions negotiated and accepted by a majority of the owners and occupants of the lots bordering each of the roads concerned; PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil autorise le Maire et le Directeur général à confirmer et autoriser les contrats octroyés suivants pour l'entretien hivernal de la rue Ménard :

- Contrat d'épandage d'abrasif sur la rue Ménard, pour l'hiver 2024-2025, avec les Entreprises Jeffrey Desjardins et ce, pour un montant de 520.00\$, plus les taxes applicables;
- Contrat de déneigement de la rue Ménard, pour l'hiver 2024-2025, avec l'entrepreneur Yannick Labrosses Legris et ce, pour un montant de 1 700.00\$, plus les taxes applicables;

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that Council authorize the Mayor and the Director General to confirm and authorize the following contracts awarded for winter maintenance on Ménard Street:

- Contract for the spreading of abrasive material on Ménard Street, for the winter of 2024-2025, with Entreprises Jeffrey Desjardins, in the amount of \$520.00, plus applicable taxes;
- Contract for snow removal on rue Ménard, for the winter of 2024-2025, with contractor Yannick Labrosses Legris, in the amount of \$1,700.00, plus applicable taxes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le conseil autorise le Maire et le Directeur général à confirmer et autoriser le contrat d'entretien d'hiver des chemins Lucien-Fortin et Welden avec Entretien Desrosiers pour les sommes suivantes, plus les taxes :

IT IS FURTHER RESOLVED that Council authorize the Mayor and Director General to confirm and authorize the winter maintenance contract for Lucien-Fortin and Welden roads with Entretien Desrosiers for the following amounts, plus taxes:

Lucien-Fortin	Montant/Amount
2024-2025	1 800.00\$
2025-2026 maximum (+ 10%)	1 980.00\$
2026-2027 maximum (+ 10%)	2 178.00\$
Welden partie A	
2024-2025	1 250.00\$
2025-2026 maximum (+ 10%)	1 375.00\$
2026-2027 maximum (+ 10%)	1 512.50\$
Welden partie B	
2024-2025	2 600.00\$
2025-2026 maximum (+ 10%)	2 860.00\$
2026-2027 maximum (+ 10%)	3 146.00\$

2024-11-391 Renouvellement du contrat de conciergerie de Mme Carolle Guertin

Renewal of Mrs. Carolle Guertin's janitorial contract

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de services de conciergerie pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux suivants :

- L'Hôtel de ville
- Le Centre communautaire Paul-Bougie, au 414, rue Principale
- Le Chalet (vestiaire des patineurs), 414, rue Principale
- La bibliothèque de Calumet, 435, rue Principale
- La bibliothèque de Pointe-au-Chêne, 2710A, Rte 148
- Le garage municipal, 1754, Rte 148
- La caserne de pompiers 1, 1754 Rte 148

WHEREAS the municipality needs janitorial services for the housekeeping of the following municipal buildings:

- The City Hall;
- The Paul-Bougie Community Center, at 414 Main Street
- The Chalet (skaters' locker room), 414 Main Street
- The Calumet library, 435 Main Street
- The Pointe-au-Chêne library, 2710A, Road 148
- The municipal garage, 1754, Road 148
- The fire station 1, 1754 Road 148

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager de Mme Carolle Guertin est échu depuis le 30 juin 2024 et peut être renouvelé annuellement, jusqu'à concurrence de 2 années supplémentaires;

WHEREAS Ms. Carolle Guertin's cleaning contract expired on June 30, 2024, and may be renewed annually for up to 2 additional years;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil entérine le renouvellement du contrat entre Mme Carolle Guertin et la municipalité pour un service d'entretien ménager jusqu'au 30 juin 2026 et ce, au taux horaire de 22.50\$ pour un maximum annuel de 30 000\$.

THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that Council ratify the renewal of Ms. Carolle Guertin's contract with the Municipality for housekeeping services until June 30, 2026, at an hourly rate of \$22.50 for an annual maximum of \$30 000.

Les fonds nécessaires seront prélevés aux postes budgétaires suivants :

The necessary funds will be charged to the following budget items:

Lieu / Location	Poste budgétaire / Budget item	
Centre Paul-Bougie / Paul-Bougie	02.70120.495	
center		
Hôtel de ville / Town Hall	02.13000.495	
Garage municipal / Municipal garage	02.32001.522	

Caserne 1 / Fire station 1	0.22000.522	
Bibliothèque Calumet / Calumet	02.70230.495	
Library		
Bibliothèque Pointe-au-Chêne /	02.70230.495	
Pointe-au-Chêne Library		

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-392 Pour accepter la démission de Madame Louise Poulin, employée surnuméraire

To accept the resignation of Mrs. Louise Poulin, supernumerary employee

CONSIDÉRANT que Madame Louise Poulin, en date du 23 octobre 2024, a remis sa démission à titre d'employée surnuméraire et qu'elle terminera son emploi le 31 décembre 2024;

WHEREAS Ms. Louise Poulin, on October 23, 2024, resigned as a supernumerary employee and that she will end her employment on December 31, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de Madame Louise Poulin et remercie celle-ci pour tous les services rendus à la Municipalité.

THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that the municipal council accepts, with regrets, the resignation of Mrs. Louise Poulin and thanks her for all the services rendered to the Municipality.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-393 Fin de probation de la Coordonnatrice aux loisirs, culture, communication et vie communautaire

End of probation of the Leisure, Culture, Communication and Community Life Coordinator

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2024-05-202 relativement à l'embauche de Mme Caroline Gauthier, à titre de Coordonnatrice aux loisirs, culture, communication et vie communautaire, pour la Municipalité;

WHEREAS the content of the resolution number 2024-05-202 regarding the hiring of Mrs. Caroline Gauthier, as Leisure, Culture, Communication and Community Life Coordinator, for the Municipality;

CONSIDÉRANT que l'employée complètera sa période de probation de 6 mois, le 27 novembre 2024, tel que prévu à la convention collective en vigueur;

WHEREAS the employee will complete her 6-month probation period on November 27, 2024, as provided for in the collective agreement in force;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement de l'employée attestant qu'elle a satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'elle occupe;

CONSIDERING the employee's performance evaluation certifying that she has met all the requirements related to the position she occupies;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur général à l'effet de confirmer l'embauche de Mme Caroline Gauthier au poste de Coordonnatrice aux loisirs, culture, communication et vie communautaire au service de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS the recommendation of the General Director to confirm the hiring of Mrs. Caroline Gauthier to the position of Leisure, Culture, Communication and Community Life Coordinator serving the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu de confirmer l'embauche de Mme Caroline Gauthier au poste de Coordonnatrice aux loisirs, culture, communication et vie communautaire au service de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to confirm the hiring of Ms. Caroline Gauthier to the position of Coordinator of recreation, culture, communication and community life in the service of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-394 Embauche d'une technicienne comptable (poste temporaire 1 an)

Hiring an accounting technician (temporary position for 1 year)

CONSIDÉRANT qu'un affichage de poste a eu lieu en octobre 2024 pour combler un poste temporaire de technicienne comptable pour une période d'un an;

WHEREAS a job posting was held in October 2024 to fill a temporary position of accounting technician for a period of one year;

CONSIDÉRANT que Mme Elein Charlebois a été rencontrée par le Directeur général et la Directrice des Finances et qu'elle possède des qualifications recherchées pour ce poste;

WHEREAS Ms. Elein Charlebois was met by the Director General and the Finance Director and that she has the qualifications sought for this position;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal embauche Mme Elein Charlebois, à compter du 14 novembre 2024, à titre de technicienne comptable pour la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge pour une période d'un an, à l'échelon 3, selon les termes de la convention collective et de la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, le tout assujetti à une période de probation de 6 mois.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council hires Ms. Elein Charlebois, starting November 14, 2024, as an accounting technician for the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge for a period of one year, at level 3, according to the terms of the collective agreement and the letter of agreement reached with the Canadian Union of Public Employees, all subject to a probation period of 6 months.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-395 Nomination du Maire suppléant

Appointment of a Deputy Mayor

CONSIDÉRANT que la conseillère Manon Jutras a remis sa démission à titre de Mairesse suppléante;

WHEREAS Councillor Manon Jutras has tendered her resignation as Deputy Mayor;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code Municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme Maire suppléant, lequel en l'absence du Maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du Maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

WHEREAS under article 116 of the Municipal Code, the council may, at any time, appoint one of the councillors as Deputy Mayor, who in the absence of the Mayor or during the vacancy of this office, fulfills the functions of the Mayor, with all the privileges, rights and obligations attached thereto;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu de nommer le conseiller Carl Woodbury pour agir en tant que Maire suppléant lequel, en l'absence du Maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du Maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to appoint councillor Carl Woodbury to act as Deputy Mayor who, in the absence of the Mayor or during the vacancy of this office, fulfills the functions of the Mayor, with all the privileges, rights and obligations attached thereto.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-396 Embauche d'un chauffeur «A»

Hiring of an «A» driver

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite combler un poste de chauffeur «A»;

WHEREAS the municipality wishes to fill an «A» driver position;

CONSIDÉRANT que ce chauffeur exécutera, entres autres, des tâches de déneigement;

WHEREAS this driver will perform, among other things, snow removal tasks;

CONSIDÉRANT QUE le candidat M. Sébastien Paris a été rencontré par le Directeur et le Surintendant des travaux publics et qu'il dispose de l'expérience et la formation requise pour combler le poste, notamment un permis de conduire de classe 1;

WHEREAS candidate Mr. Sébastien Paris has been met by the Director and Superintendant of Public Works and has the experience and training required to fill the position, including a Class 1 driver's license;

CONSIDÉRANT QUE l'examen médical et la vérification d'antécédents judiciaires de M. Sébastien Paris sont satisfaisants;

WHEREAS the medical examination and criminal background check of Mr. Sébastien Paris are satisfactory;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Sébastien Paris au poste de chauffeur «A» à compter du 13 novembre 2024, selon les termes de la convention collective, le tout assujetti à une période de probation de 1040 heures de temps régulier travaillé.

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that the municipal council authorizes the hiring of Mr. Sébastien Paris as an «A» driver as of November 13, 2024, according to the terms of the collective agreement, all subject to a probationary period of 1040 hours of regular time worked.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

2024-11-396 Embauche d'un chauffeur «A»

Hiring of an «A» driver

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite combler un poste de chauffeur «A»;

WHEREAS the municipality wishes to fill an «A» driver position;

CONSIDÉRANT que ce chauffeur exécutera, entres autres, des tâches de déneigement;

WHEREAS this driver will perform, among other things, snow removal tasks;

CONSIDÉRANT QUE le candidat M. Sébastien Paris a été rencontré par le Directeur et le Surintendant des travaux publics et qu'il dispose de l'expérience et la formation requise pour combler le poste, notamment un permis de conduire de classe 1;

WHEREAS candidate Mr. Sébastien Paris has been met by the Director and Superintendant of Public Works and has the experience and training required to fill the position, including a Class 1 driver's license;

CONSIDÉRANT QUE l'examen médical et la vérification d'antécédents judiciaires de M. Sébastien Paris sont satisfaisants;

WHEREAS the medical examination and criminal background check of Mr. Sébastien Paris are satisfactory;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Sébastien Paris au poste de chauffeur «A» à compter du 13 novembre 2024, selon les termes de la convention collective, le tout assujetti à une période de probation de 1040 heures de temps régulier travaillé.

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that the municipal council authorizes the hiring of Mr. Sébastien Paris as an «A» driver as of November 13,

2024, according to the terms of the collective agreement, all subject to a probationary period of 1040 hours of regular time worked.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-397 Autorisation d'achat d'un ponceau pour la rue des Érables

Authorization to purchase a culvert for des Érables Street

Modifié par la résolution 2024-12-XXX CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acheter un ponceau de 2 000 mm, pour remplacer le ponceau GR-PC-0298 de la rue des Érables, près de l'intersection de la Route 148;

WHEREAS the Municipality wishes to purchase a 2 000 mm culvert, to replace the GR-PC-0298 culvert on des Érables Street, near the intersection of Road 148;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées sur invitation auprès de trois fournisseurs pour la fourniture, et la livraison d'une conduite de polyéthylène de 2 000 mm de diamètre;

WHEREAS tenders were solicited by invitation for the supply and delivery of a 2 000 mm diameter polyethylene pipe;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission, soit :

WHEREAS two suppliers submitted a bid, namely:

	Soleno	Infrapipe	Armtec
Fourniture /	32 946.00\$	Aucun disponible	Aucun disponible
Supply		/None available	/None available
Total :	32 946.00\$		

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

- 1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Octroi un contrat à Soleno pour la fourniture et la livraison d'une conduite de polyéthylène de 2 000 mm de diamètre, pour un montant de 32 946.00\$ plus les taxes applicables.
- 3. Autorise la Directrice des finances est autorisée à transférer du Surplus non affecté la somme de 32 946.00\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.32000.721.
- 4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Tom Arnold et le Directeur général et Greffier-trésorier, monsieur François Rioux, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

IL EST DE PLUS résolu de faire une demande d'indemnisation auprès du ministère de la Sécurité publique, suite aux inondations du 9 août 2024.

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

- 1. States that the preamble is an integral part of this resolution;
- 2. Awards a contract to Soleno for the supply and delivery of a 2 000 mm diameter polyethylene pipe, for an amount of \$32 946.00 plus taxes.
- 3. Authorizes the Director of Finance is authorized to transfer from the Unallocated Surplus the amount of \$32 946.00 to pay this expense. The necessary funds will be charged to budget item 02.32000.721.
- 4. Authorizes, hereby, Mayor Tom Arnold and the Director General and Clerk-Treasurer, Mr. François Rioux, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all the documents giving effect to this resolution.

IT IS FURTHER RESOLVED to make a request for compensation from the Ministry of Public Security, following the floods of August 9, 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-398 Octroi d'un contrat - Installation d'un ponceau sous la rue des Érables

Modifié par la résolution 2024-12-XXX

Awarding of a contract - Installation of a culvert under des Érables Street

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire et urgent de remplacer le ponceau GR-PC-0298 sous la rue des Érables;

WHEREAS it is necessary and urgent to replace the GR-PC-0298 culvert under des Érables Street:

CONSIDÉRANT que la Municipalité fera une demande d'indemnisation auprès du ministère de la Sécurité publique, suite aux inondations du 9 août 2024;

WHEREAS the Municipality will make a request for compensation from the Ministry of Public Security, following the floods of August 9, 2024;REAS

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été sollicitées auprès de différents fournisseurs pour l'installation du ponceau GR-PC-0298, soit :

WHEREAS bids were requested from different suppliers for the installation of the GR-PC-0298 culvert, namely:

FOURNISSEUR / SUPPLIER	PRIX / PRICE
Émile Foucault Excavation Inc.	33 420.00\$
David Riddell Excavation & Transport	35 000.00\$

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Wodbury et résolu que ce conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

- 2. Accepte la soumission d'Émile Foucault Excavation Inc. pour l'installation d'un ponceau sous la rue des Érables, pour un montant de 33 420.00\$ plus les taxes, représentant le prix du plus bas soumissionnaire;
- 3. Autorise le Maire et le Directeur Général et Greffier-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
- 4. Autorise une dépense de 36 762.00\$ plus les taxes, soit la valeur du contrat (33 420.00\$ plus les taxes) auquel s'ajoute une somme équivalente à 10% (3 342.00\$ plus les taxes) à titre de contingence si nécessaire;
- 5. Autorise la Directrice des finances à transférer du Surplus non affecté la somme de 36 762.00\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.32000.721.

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

- 1. Mention that the preamble is an integral part of the present resolution;
- 2. Accepts the bid submitted by Émile Foucault Excavation Inc. for the installation of a culvert under rue des Érables, in the amount of \$33,420.00 plus taxes, representing the lowest bidder's quotation
- 3. Authorizes the Mayor and the Director General and Clerk-Treasurer, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all documents giving effect to this resolution;
- 4. Authorizes an expense of \$36,762.00 plus taxes, representing the value of the contract (\$33,420.00 plus taxes) plus an amount equivalent to 10% (\$3,342.00 plus taxes) for contingencies, if necessary;
- 5. Authorizes the Director of Finance to transfer \$36,762.00 from unrestricted surplus to cover this expense. The necessary funds will be charged to budget item 02.32000.721.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-399 Octroi du contrat d'approvisionnement en carburant diesel

Awarding of diesel fuel supply contract

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit renouveler son contrat pour la fourniture de carburant diesel;

WHEREAS the municipality must renew its contract for fuel supply;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allez en appel d'offre public via le SEAO;

WHEREAS the municipality has requested public submissions via SEAO;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont présentés une offre :

WHEREAS three tenderers presented offers:

SOUMISSIONNAIRE / TENDERER	PRIX / PRICE
Harnois Énergies	455 645.93\$
Mazout Bélanger	449 092.35\$
Pétrole Léger	448 747.43\$

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que ce conseil :

- 1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. À la suite d'un appel de propositions et selon la soumission la plus avantageuse, d'octroyer à Pétrole Léger le contrat de fourniture et de livraison de carburant diesel pour une période de 3 ans, ainsi que la fourniture, l'installation et la mise en marche gratuite d'un réservoir pour carburant diesel respectant les normes environnementales du Québec.
- 3. Autorise le Maire et le Directeur Général et Greffier-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.32000.631.

THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved that this council:

- 1. Mentions that the preamble is an integral part of this resolution;
- 2. Following a call for proposals and the most advantageous bid, to award Pétrole Léger the contract for the supply and delivery of diesel for a 3-year period, and the free supply, installation and start-up of a diesel fuel tank that meets Quebec's environmental standards.
- 3. Authorizes the Mayor and the Director General and Clerk-Treasurer, or their replacements, to sign, for and on behalf of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all documents giving effect to this resolution;

The necessary funds will be drawn from budget item 02.32000.631.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-400 Résolution de ratification – Travaux de pavage sur le chemin Avoca – TP2021-PAV

Ratification resolution - Paving work on Avoca Road - TP2021-PAV

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sollicité via SEAO pour les travaux de pavage des chemins Scotch, Kilmar, Avoca, Harrington et Arpents verts le 20 mai 2021;

WHEREAS the call for tenders issued via SEAO for paving work on Scotch, Kilmar, Avoca, Harrington and Arpents verts roads on May 20, 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-191 déposant le résultat des soumissions pour les travaux de pavage, en date du 8 juin 2021;

WHEREAS resolution number 2021-06-191 tabling the results of bids for paving work, dated June 8, 2021;

CONSIDÉRANT QU'IL était de l'intention du conseil d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme:

WHEREAS it was the Council's intention to award the contract to the lowest compliant bidder;

CONSIDÉRANT QU'IL a été récemment découvert que la résolution octroyant le contrat n'a malencontreusement jamais été adoptée;

WHEREAS it was recently discovered that the resolution awarding the contract was unfortunately never adopted;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné au plus bas soumissionnaire conforme (LEGD inc) et que les travaux sont en voie d'être complétés;

WHEREAS the contract was awarded to the lowest compliant bidder (LEGD inc) and that the work is in the process of being completed;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réfection font partie des travaux financés en partie par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

WHEREAS this refurbishment work is part of the work partially funded by the Gas Tax Quebec Contribution program (GTQC);

CONSIDÉRANT la disponibilité des crédits pour les travaux précités;

WHEREAS the availability of funds for the above-mentioned work;

CONSIDÉRANT QUE la présente ratification ne crée aucun préjudice et est dans l'intérêt de la Municipalité;

WHEREAS the present ratification does not create any prejudice and is in the interest of the Municipality;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que ce conseil :

- 1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. Octroi le contrat de pavage pour le secteur décrit aux présentes au plus bas soumissionnaire LEGD INC. et d'autoriser le paiement des sommes encourues dans le cadre de ce mandat conformément aux lois et règlements en vigueur.
- 3. Autorise le Maire et le Directeur Général et Greffier-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.04070.710.

THEREFORE, it is proposed Councillor Manon Jutras and resolved that this council:

1. Mentions that the preamble is an integral part of this resolution;

- 2. Awards the paving contract for the area described herein to the lowest bidder LEGD INC. and to authorize payment of the amounts incurred in connection with this mandate in accordance with the laws and by-laws in force.
- 3. Authorizes the Mayor and the Director General and Clerk-Treasurer, or their replacements, to sign, for and on behalf of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all documents giving effect to this resolution;

The necessary funds will be taken from budget item 23.04070.710.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-401

Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec la section locale 6565 du Syndicat des Métallos concernant l'implantation d'une prime de garde chez les cols bleus

Authorization to sign a letter of agreement with Local 6565 of the United Steelworkers concerning the implementation of an on-call premium for blue-collar workers

CONSIDÉRANT l'absence prolongée du Surintendant pour des raisons de santé;

WHEREAS the prolonged absence of the Superintendant for health reasons;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a négocié une lettre d'entente avec la section locale 6565 du Syndicat des Métallos concernant une prime de garde;

WHEREAS the Municipality has negotiated a letter of agreement with Local 6565 of the United Steelworkers Union concerning an on-call premium;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que ce conseil autorise le Maire et le Directeur général et Greffier-trésorier à signer une lettre d'entente avec la section locale 6565 du Syndicat des Métallos afin d'implanter une prime de garde chez les cols bleus, selon les modalités de cette lettre d'entente.

THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that Council authorize the Mayor and the Director General and Clerk-Treasurer to sign a letter of agreement with Local 6565 of the United Steelworkers Union to implement an on-call premium for blue-collar workers, in accordance with the terms and conditions of said letter of agreement.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

Le Maire appose son droit de veto sur cette résolution The Mayor puts his veto right on this resolution

2024-11-402

Vente de biens excédentaires

Sale of surplus goods

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se départir des camions numéros 9, 11 et 16 devenus désuets;

WHEREAS the municipality wishes to dispose of trucks numbers 9, 11 and 16, which have become obsolete;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder de la façon la plus économique et la plus transparente possible;

WHEREAS the municipality wishes to proceed in the most economical and transparent way possible;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à la mise en vente des camions numéros 9, 11 et 16 et d'en disposer en fonction du meilleur prix offert.

THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to authorize the Director of Public Works to proceed with the sale of trucks numbers 9, 11 and 16 and to dispose of them according to the best price offered.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

SÉCURITÉ INCENDIE / FIRE SAFETY

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT

2024-11-403

Approbation d'une demande de permis de lotissement dans la zone V-13 et acceptation de la contribution en espèces d'une valeur de 10% à des fins de frais de parc

Approval of a subdivision permit application in zone V-13 and acceptance of a cash contribution of 10% for park fees

CONSIDÉRANT que le propriétaire d'un terrain portant le matricule 0765-92-0682 désire procéder au lotissement de sa propriété, soit les lots 6 096 551 et 6 094 996, afin de créer 5 lots à bâtir sur le chemin du Lac Commandant;

WHEREAS the owner of land bearing registration number 0765-92-0682 wishes to subdivide part of his property, namely lots 6 096 551 and 6 094 996, in order to create 5 building lots on Lac Commandant Road;

CONSIDÉRANT que ledit propriétaire a présenté la demande de lotissement portant le numéro 2024-10017;

WHEREAS the said owner has submitted a subdivision request bearing number 2024-10017;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement préparé le 22 juillet 2024 par Marc Patrice, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 4891, est conforme à l'orientation 10 du gouvernement du Québec;

WHEREAS the subdivision project prepared on July 22, 2024, by Marc Patrice, land surveyor, under his minutes 4891, complies with orientation 10 of the Government of Quebec;

CONSIDÉRANT que la demande de lotissement respecte l'ensemble des règlements de lotissement RU-903-2014 ainsi que le règlement de Zonage RU-902-01-2015;

WHEREAS the subdivision request respects all subdivision by-laws RU-903-2014 as well as Zoning by-law RU-902-01-2015;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut demander de verser un montant en argent équivalant à 10% de sa valeur marchande aux fins de calcul de la compensation du terrain, dans le cas d'une opération cadastrale de trois (3) lots ou plus et d'une demande de permis de lotissement ;

WHEREAS the Municipality can ask to pay a cash amount equivalent to 10% of its market value for the purposes of calculating compensation for the land, in the case of a cadastral operation of 3 lots or more and an application for a subdivision permit;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que le conseil municipal accepte cette demande de lotissement et autorise la superficie minimum de chaque lot à 20,000 mètres carrés et plus, et un frontage de 150 mètres et plus pour l'ensemble des 5 lots, tel que précisé dans le règlement RU-902-01-2015 et la grille de zonage V-13.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter la contribution de 10% pour fins de frais de parc.

THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that the municipal council accepts this subdivision request and authorizes the minimum area of each lot to 20,000 square meters and more, and a frontage of 150 meters and more for all 5 lots, as specified in by-law RU-902-01-2015 and the zoning grid V-13.

IT IS ALSO RESOLVED to accept the 10% contribution for park costs.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-404

Avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU-901-10-2024 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 afin d'exercer la concordance aux règlements 68-20-18 et 68-31-22 amendant le schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil

Notice of motion concerning draft by-law number RU-901-10-2024 amending the administrative by-law of urban planning by-laws number RU-901-2014 in order to exercise concordance with by-laws 68-20-18 and 68-31-22 amending the development plan of the MRC d'Argenteuil

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Carl Woodbury, concernant le projet de règlement numéro RU-901-10-2024 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 afin d'exercer la concordance aux règlements 68-20-18 et 68-31-22 amendant le schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil.

Cet avis de motion ainsi que le dépôt du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

Notice of motion is hereby given by Councillor Carl Woodbury, concerning draft by-law number RU-901-10-2024 amending the administrative by-law of urban planning by-laws number RU-901-2014 in order to exercise concordance with by-laws 68-20-18 and 68-31-22 amending the development plan of the MRC d'Argenteuil.

This notice of motion and the filing of the draft by-law are made in accordance with the Municipal Code of Québec (RLRQ, chapter C-27.1).

2024-11-405

Adoption du projet de règlement numéro RU-901-10-2024 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 afin d'exercer la concordance aux règlements 68-20-18 et 68-31-22 amendant le schéma d'aménagement de la MRC d'Argenteuil

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier son Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU que la modification réglementaire est réalisée en conformité avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC D'Argenteuil;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 12 novembre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 12 novembre 2024;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue, conformément à la loi, le 3 décembre 2024;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et RÉSOLU que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 36 DU CHAPITRE 2 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE LOTISSEMENT

L'article 36 est modifié par le remplacement de l'alinéa 1 par l'alinéa suivant :

« Le présent article s'applique à tout projet de lotissement dont le nombre de lots à former est égal ou supérieur à 5, à tout projet résidentiel exigeant la planification ou le lotissement d'une rue ou d'une allée véhiculaire, au lotissement d'une ou plusieurs nouvelles rues, d'un espace de terrain devant être cédé ou consenti à titre de contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels, ou qui fera l'objet d'une déclaration de copropriété divise en vertu des articles 1038 et suivants du Code civil du Québec.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 38 DU CHAPITRE 2 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE LOTISSEMENT

L'article 38 est modifié par l'ajout du 12° paragraphe suivant :

- « 12° Dans le cas d'une rue située à l'intérieur d'un secteur de développement, le plan d'ensemble doit également contenir :
- a) une photographique aérienne du secteur à l'étude ;
- b) la configuration et les dimensions des lots existants et projetés ;
- c) la conception géométrique des rues, leurs raccordements en fonction des rues existantes et la sécurité des déplacements et de la circulation ;
- d) le type d'infrastructure retenu au niveau de l'épuration des eaux usées et de l'alimentation en eau potable ;
- e) le sens du drainage naturel;
- f) l'implantation de toutes constructions existantes et projetées ;
- g) les éléments sensibles qui méritent une protection, tels qu'identifiés par la caractérisation écologique apparaissant sur ledit plan (milieux humides, rives, cours d'eau, bois de forêt mature, etc.);
- h) l'emplacement et la superficie totale des aires dédiées aux éléments sensibles et à la mise en valeur du milieu naturel ;
- i) les exigences du déneigement ;
- j) s'il y a lieu, les voies cyclables, sentier piétonnier ou les parcs ;
- k) s'il y a lieu, les différentes phases de développement.
- ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 39 DU CHAPITRE 2 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS DE LOTISSEMENT

L'article 39 est modifié par l'ajout du 12° paragraphe suivant :

- « 12° Dans le cas d'une rue située à l'intérieur d'un secteur de développement, le plan d'ensemble doit également contenir :
- a) une photographique aérienne du secteur à l'étude ;
- b) la configuration et les dimensions des lots existants et projetés ;
- c) la conception géométrique des rues, leurs raccordements en fonction des rues existantes et la sécurité des déplacements et de la circulation ;
- d) le type d'infrastructure retenu au niveau de l'épuration des eaux usées et de l'alimentation en eau potable ;
- e) le sens du drainage naturel;
- f) l'implantation de toutes constructions existantes et projetées ;
- g) les éléments sensibles qui méritent une protection, tels qu'identifiés par la caractérisation écologique apparaissant sur ledit plan (milieux humides, rives, cours d'eau, bois de forêt mature, etc.);
- h) l'emplacement et la superficie totale des aires dédiées aux éléments sensibles et à la mise en valeur du milieu naturel ;

- i) les exigences du déneigement ;
- j) s'il y a lieu, les voies cyclables, sentier piétonnier ou les parcs ;
- k) s'il y a lieu, les différentes phases de développement.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-406 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Canada Carbon Inc. et 9007-2224 Québec Inc. pour l'inclusion du lot numéro 6 095 583 à la zone agricole

Request for authorization to the CPTAQ from Canada Carbon Inc. and 9007-2224 Québec Inc. for the inclusion of lot number 6 095 583 in the agricultural zone

CONSIDÉRANT que Canada Carbon Inc et 9007-2224 Québec Inc. par le biais de Carbone Biodiversité Inc., a déposé le 13 septembre 2024, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'immeuble situé sur le lot 6 095 583 du cadastre du Québec;

WHEREAS Canada Carbon Inc and 9007-2224 Québec Inc., through Carbone Biodiversité Inc., filed an application for authorization with the CPTAQ on September 13, 2024, for the immovable located on lot 6 095 583 of the cadastre of Québec;

CONSIDÉRANT que la demande à la CPTAQ vise l'autorisation pour l'inclusion de 135.5 hectares du lot 6 095 583 à la zone agricole en vue d'y pratiquer l'agriculture;

WHEREAS the application to the CPTAQ seeks authorization for the inclusion of 135.5 hectares of lot 6 095 583 in the agricultural zone for the purpose of practicing agriculture;

CONSIDÉRANT que la demande à la CPTAQ vise à protéger et mettre en valeur un massif d'érable avec un potentiel acéricole commercialisable de 15000 entailles qui seront louées et exploitées;

WHEREAS the application to the CPTAQ seeks to protect and develop a maple grove with a marketable maple potential of 15,000 taps that will be leased and exploited;

CONSIDÉRANT que la demande à la CPTAQ vise subsidiairement à compenser la perte temporaire de 27 hectares d'érablière résultant de l'exploitation de la mine Miller sur le lot 6 095 581;

WHEREAS the application to the CPTAQ aims, in the alternative, to compensate for the temporary loss of 27 hectares of maple grove resulting from the operation of the Miller mine on lot 6 095 581;

CONSIDÉRANT que 9007-2224 Québec Inc. s'est porté acquéreur en 1994 du lot visé;

WHEREAS 9007-2224 Québec Inc. acquired the lot in question in 1994;

CONSIDÉRANT que le lot 6 095 583 visé par la demande est dans la zone d'affectation rurale RU-07;

WHEREAS lot 6 095 583 covered by the application is in rural land use zone RU-07;

CONSIDÉRANT que la zone RU-07 n'est pas une zone d'affectation agricole;

WHEREAS zone RU-07 is not an agricultural land use zone;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'envisage pas de modifier les dispositions du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la Municipalité dans la zone RU-07;

WHEREAS the municipal council does not intend to amend the provisions of the Municipality's urban planning plan and zoning by-law in zone RU-07;

CONSIDÉRANT que le conseil a évalué la demande en regard des critères applicables au présent cas de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1) et des dispositions du règlement de zonage;

WHEREAS the council assessed the application in light of the criteria applicable to this case in section 62 of the Act respecting the preservation of agricultural land and activities (chapter P-41.1) and the provisions of the zoning by-law;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu de s'opposer à la demande d'autorisation à la CPTAQ de Canada Carbon Inc. et 9007-2224 Québec Inc. par le biais de Carbone Biodiversité Inc. sur le lot 6 095 583 dans le but d'inclure ce dernier à la zone agricole.

THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to oppose the application for authorization to the CPTAQ from Canada Carbon Inc and 9007-2224 Québec Inc. through Carbone Biodiversité Inc. on lot 6 095 583 in order to include the latter in the agricultural zone.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-407 Démission de la conseillère Manon Jutras et nomination du conseiller Patrice Deslongchamps au Comité Consultatif d'Urbanisme

Resignation of Councillor Manon Jutras and appointment of Councillor Patrice Deslongchamps to the Planning Advisory Committee

CONSIDÉRANT que la conseillère Manon Jutras a remis sa démission du Comité Consultatif d'urbanisme;

WHEREAS Councillor Manon Jutras has resigned from the Planning Advisory Committee;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.9 du Règlement R-6 créant un Comité Consultatif d'Urbanisme, le Conseil doit pourvoir le ou les postes vacants le plus rapidement possible;

WHEREAS under article 2.9 of By-law R-6 creating a Planning Advisory Committee, Council must fill the vacant position(s) as soon as possible;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu d'accepter la démission de la conseillère Manon Jutras et de nommer le conseiller Patrice Deslongchamps au Comité Consultatif d'urbanisme.

THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved to accept the resignation of Councillor Manon Jutras and to appoint Councillor Patrice Deslongchamps to the Planning Advisory Committee.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

<u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT</u>

2024-11-408

Avis favorable pour l'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion de Vidéotron (GA735-02 VL)

Favourable notice for the installation of a radiocommunication and broadcasting antenna system for Vidéotron (GA735-02 VL)

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron projette l'installation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le chemin Rawcliffe, à Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS Videotron plans to install a radiocommunication and broadcasting antenna system on Rawcliffe Road, in Grenville-sur-la-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public » ;

WHEREAS the Municipality has examined this proposal to install a radiocommunication and broadcasting antenna system, as described in the document entitled "Public Notice";

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

WHEREAS this request must include a favourable opinion concerning the proposed location for the installation of a radiocommunication and broadcasting antenna system on municipal territory;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron effectuera les demandes de permis nécessaires à l'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité;

WHEREAS Videotron will submit a permit request for the installation of a radiocommunication and broadcasting antenna system on the Municipality's territory;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

WHEREAS the CPC-2-0-03 procedure of Innovation Sciences and Economic Development Canada applies to the installation of radiocommunication and broadcasting antenna systems, which procedure is a result of the application of the Radiocommunication Act;

CONSIDÉRANT QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur;

WHEREAS this is the site of least impact, given the technical imperatives that the developer must also deal with;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu :

- 1. QUE Vidéotron obtienne les permis nécessaires auprès de la Municipalité ;
- 2. QUE la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot 6 095 927 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Argenteuil;
- 3. D'acheminer copie de cette résolution à Vidéotron à l'attention de M. Yan Triponez.

THEREFORE, it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved:

- 1. THAT Videotron obtain the necessary permits from the Municipality;
- 2. THAT the Municipality is favourable to the project for the installation of a radiocommunication and broadcasting antenna system, submitted by Videotron, and proposed on Lot 6 095 927 of the Quebec Cadastre, in the Argenteuil Registration Division;
- 3. TO forward a copy of this resolution to Videotron, to the attention of Mr. Yan Triponez.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / HEALTH AND WELLNESS

2024-11-409 Octroi d'un contrat de collecte des matières organiques et résiduelles ultimes, pour l'année 2025

Awarding of a contract for the collection of organic and final residual materials for the year 2025

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est un organisme sans but lucratif qui représente depuis 2005 les producteurs de contenants, d'emballages et d'imprimés dans leur responsabilité financière à l'égard de la collecte sélective;

WHEREAS Éco Entreprises Québec (ÉEQ) is a non-profit organization that has been representing, since 2005, the producers of containers, packaging and printed matter in their financial responsibility for curbside recycling;

CONSIDÉRANT que le 24 octobre 2022, ÉEQ a été nommé par RECYC-QUÉBEC comme organisme de gestion désigné pour représenter les entreprises dans le financement et la mise en œuvre de la collecte sélective des matières recyclables;

WHEREAS on October 24, 2022, ÉEQ was appointed by RECYC-QUÉBEC as the designated management organization to represent businesses in the financing and implementation of selective collection of recyclable materials;

CONSIDÉRANT que des ententes de partenariat devaient être établies entre ÉEQ et tous les organismes municipaux du Québec en vue du début de la modernisation de la collecte sélective le 1^{er} janvier 2025;

WHEREAS partnership agreements were to be established between ÉEQ and all Quebec municipal organizations with a view to modernizing curbside recycling on January 1, 2025;

CONSIDÉRANT qu'en 2025, le transport et la collecte du recyclage sera effectué par l'entremise de la Régie Intermunicipal Argenteuil Deux Montagne selon une entente avec Éco Entreprises Québec;

WHEREAS in 2025, recycling collection and transportation will be handled by the Régie Intermunicipal Argenteuil Deux Montagne under an agreement with Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 18 août 2023, des soumissions ont été sollicitées par appel d'offres public, via SEAO, pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour la période du 13 novembre 2023 au 31 décembre 2027;

WHEREAS on August, 18, 2023, tenders were solicited by public tender, via SEAO, for the collection and transport of residual materials for the period from November 13, 2023, to December 31, 2027;

CONSIDÉRANT QUE dans l'appel d'offres public numéro 2023-GSLR-TC pour la collecte et le transport des matières résiduelles, la Municipalité se réservait le droit de renouveler le contrat annuellement pour les périodes suivant le 31 décembre 2024;

WHEREAS in the public call for tenders number 2023-GSLR-TC for the collection and transportation of residual materials, the Municipality reserved the right to renew the contract annually for the periods following December 31, 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 2023-10-415, la municipalité a octroyé un contrat à la compagnie Transport Sanitaire Hayes (2945380 Canada inc.) pour la collecte et le transport des matières résiduelles, pour la période du 13 novembre 2023 au 31 décembre 2024;

WHEREAS by virtue of resolution 2023-10-415, the municipality awarded a contract to the company Transport Sanitaire Hayes (2945380 Canada inc.) for the collection and transportation of residual materials, for the period from November 13, 2023 to December 31, 2024;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que ce conseil :

- 1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2. Autorise le Maire et le Directeur Général et Greffier-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tous les documents donnant effet à la présente résolution;
- 3. Accepte la soumission de Transport Sanitaire Hayes Inc. pour un montant total de 364 237.30\$ incluant les taxes applicables et ce, pour la période du 13 novembre 2024 au 31 décembre 2025. Les fonds nécessaires seront prélevés aux postes budgétaires apparaissant au tableau :

- 1. Mentions that the preamble is an integral part of this resolution;
- 2. Authorizes the Mayor and the Director General and Clerk-Treasurer, or their replacements, to sign, for and on behalf of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, all documents giving effect to this resolution;
- 3. Accepts the submission of Transport Sanitaire Hayes Inc. for the amount of \$364 237.30 including applicable taxes, representing the price of the lowest bidder and this, for the period from November 13, 2024 to December 31, 2025. The necessary funds will be taken from the budget items appearing on the table:

Postes budgétaires	No de projet		Dépenses après taxes	Dépenses nettes
02-452-36-516	Organique	90 228.60\$	103 740.33\$	94 728.75\$
02-451-10-516	Ultime	180 568.80\$	207 608.97\$	189 574.67\$
02-451-10-446	Encombrant	40 000.00\$	45 990.00\$	41 995.00\$
02-452-35-446	Feuilles	6 000.00\$	6 898.50\$	6 299.25\$
TOTAL:		316 797.40\$	364 237.30\$	332 597.67\$

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-410 Pour autoriser les membres du conseil à participer au Rendez-vous Conservation Laurentides

To authorize council members to participate to the Rendez-vous Conservation Laurentides

CONSIDÉRANT l'appel à projets du Gouvernement du Québec pour la création d'aires protégées sur les terres publiques;

WHEREAS the Quebec government's call for projects for the creation of protected areas on public land;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge désire soumettre des projets d'aires protégées pour le Corridor de la Rouge et le Lac Commandant, dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en terres publiques du gouvernement du Québec;

WHEREAS the municipal council of Grenville-sur-la-Rouge wishes to submit protected area projects for the Rouge Corridor and Lac Commandant, within the framework of the Quebec government's call for protected area projects on public lands;

CONSIDÉRANT QUE Éco-corridors laurentiens organise la 10^e édition de Rendez-vous Conservation Laurentides, qui aura lieu le 13 novembre 2024 à l'Hôtel Best Western de Saint-Jérôme;

WHEREAS Éco-corridors laurentiens is organizing the 10th edition of Rendez-vous Conservation Laurentides, to be held on November 13, 2024, at the Best Western Hotel in Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura pour intention de faire découvrir des outils de la conservation pour accélérer le mouvement de la conservation dans les Laurentides;

WHEREAS the purpose of this event will be to introduce conservation tools to accelerate the conservation movement in the Laurentians;

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil municipal se sont montrés intéressés à assister à cet événement;

WHEREAS members of the municipal council have shown interest in attending this event;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

- autorise les membres du conseil à participer au Rendez-vous Conservation Laurentides 2024;
- les frais inhérents seront remboursés sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit le règlement RA-189-06-2018;
- les fonds nécessaires seront prélevés à même les comptes 02.11000.346 et 02.11000.310.

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

- authorizes members of the council to participate in the Rendez-vous Conservation Laurentides 2024;
- inherent costs will be reimbursed upon presentation of supporting documents as provided for in By-law RA-189-06-2018;
- the necessary funds will be taken from accounts 02.110.00.346 and 02.11000.310.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-411 Pour autoriser les membres du conseil à participer à la conférence biennale de 2024 du réseau de WMAN

To authorize council members to participate to the 2024 WMAN Network Biennal Conference

CONSIDÉRANT que le réseau Western Mining Action Network présente son programme de conférence biennale 2024, intitulée « Justice minée en temps de crise climatique » au Centre St-Pierre à Montréal du 13 au 17 novembre 2024;

WHEREAS the Western Mining Action Network is presenting its 2024 biennial conference program, entitled "Justice minée en temps de crise" at the St-Pierre Centre in Montreal from November 13 to 17, 2024;

CONSIDÉRANT que des membres du conseil municipal se sont montrés intéressés à assister à cette conférence;

WHEREAS members of the municipal council have shown interest in attending this conference;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Carl Woodbury et résolu que ce conseil :

- autorise les membres du conseil intéressés à assister à la conférence « Justice minée en temps de crise », du 13 au 17 novembre 2024 au Centre St-Pierre à Montréal;
- autorise le remboursement des frais inhérents sous présentation de pièces justificatives tel que le prévoit le règlement RA-189-06-2018.

Les fonds nécessaires seront prélevés aux postes budgétaires 02.110.00.346 et 02.130.00.310

THEREFORE it is proposed by Councillor Carl Woodbury and resolved that this council:

- authorizes interested council members to attend the conference "Justice minée en temps de crise", from November 13 to 17, 2024 at the St-Pierre Center in Montréal
- authorizes the reimbursement of inherent expenses upon presentation of supporting documents as provided for in by-law RA-189-06-2018.

The necessary funds will be taken from budget items 02.110.00.346 and 02.130.00.310.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

LOISIRS ET CULTURE / LEISURE AND CULTURE

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND NEW BUSINESS

2024-11-412 Aide financière au Centre Communautaire Campbell - Dépouillement de l'arbre de Noël

Financial assistance to the Campbell Community Center - Christmas tree counting

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Municipalité pour soutenir l'activité du dépouillement de l'arbre de Noël organisé par le Centre Communautaire Campbell;

WHEREAS the request to the Municipality to support the Christmas tree counting organized by the Campbell Community Center;

CONSIDÉRANT les services offerts par l'organisme à la communauté;

WHEREAS the services offered by the organization to the community;

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel événement dans la communauté pour les familles de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS the importance of such an event in the community for families in Grenvillesur-la-Rouge;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu d'octroyer 2000\$ au Centre Communautaire Campbell pour soutenir l'organisation du dépouillement de l'arbre de Noël 2024. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to give \$2000 to the Campbell Community Center to support the organization of the Christmas Tree Count 2024. The necessary funds will be taken from budget item 02.701 91.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-413 Aide financière au Réseau de dépannage alimentaire

Financial assistance to the Local Food Bank

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de dépannage alimentaire répond à des besoins flagrants de plusieurs citoyens et citoyennes de la communauté ;

WHEREAS the Local Food Bank meets the flagrant needs of many citizens of the community;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire appuyer le Réseau de dépannage alimentaire dans la poursuite de ses activités et en assurer la pérennité;

WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge wishes to support the Local Food Bank in the pursuit of its activities and ensure its sustainability;

PAR CES MOTIFS II est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu de verser une contribution financière de 3 000\$ au Réseau de dépannage alimentaire afin de contribuer au maintien des activités de l'organisme. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

THEREFORE It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to pay a financial contribution of \$3 000 to the Local Food Bank to help maintain the organization's activities. The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-414 Demande d'aide financière de la Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

Application for financial assistance from the Parish Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur;

WHEREAS the request for financial assistance made by the Notre-Dame-du-Sacré-Cœur Parish;

CONSIDÉRANT que cette paroisse dessert les citoyens de la municipalité de Grenvillesur-la-Rouge;

WHEREAS this parish serves the citizens of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal octroie une aide financière de 1 000\$ à la Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council grant financial assistance of \$1 000 to the parish of Notre-Dame-du-Sacré-Coeur. The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.

Adopté à la majorité des conseillers Adopted by the majority of councillors

La conseillère Natalia Czarnecka vote contre Councillor Natalia Czarnecka votes against

2024-11-415 Pour octroyer une aide financière - Chevaliers de Colomb du Conseil 3188 – Guignolée 2024

To grant financial assistance - Knights of Columbus Council 3188 - Guignolée 2024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Les Chevaliers de Colomb:

WHEREAS the request for financial assistance from The Knights of Columbus;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Municipalité de soutenir la guignolée des Chevaliers de Colomb qui vient en aide à plusieurs de ses citoyens;

WHEREAS the interest for the Municipality to support the Knights of Colombus food drive, which helps many of its citizens;

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel événement dans la communauté pour les familles de Grenville-sur-la-Rouge;

WHEREAS the importance of such an event in the community for families in Grenvillesur-la-Rouge;

PAR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu d'accorder un appui financier de 1 000.00\$ à l'organisme les Chevaliers de Colomb du Conseil 3188, afin de soutenir leur projet de La Guignolée 2024. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved to grant a financial support of \$1 000.00 to the Knights of Columbus Council 3188 to support their project of food drive 2022. The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-416 Pour octroyer une aide financière à la Citad'Elle

To grant a financial assistance to the Citad'Elle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière datée du 24 octobre 2024 que la Citad'Elle a fait parvenir à la Municipalité;

WHEREAS the request for financial assistance dated October 24, 2024, sent by the Citad'Elle to the Municipality;

CONSIDÉRANT que la Citad'Elle est un organisme qui vient en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale;

WHEREAS Citad'Elle is an organization that helps women and children who are victims of domestic violence;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d'octroyer une aide financière de 3,000\$ à la Citad'Elle. La Directrice des finances est autorisée à transférer du poste budgétaire 02.130.00.339 la somme de 3,000\$ pour payer cette dépense. Les fonds nécessaires seront imputés au poste budgétaire 02.70191.999.

THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to grant financial assistance of \$3,000 to the Citad'Elle. The Director of Finance is authorized to transfer \$3,000 from budget item 02.130.00.339 to pay this expense. The necessary funds will be charged to budget item 02.70191.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors

2024-11-417 Demande de commandite pour l'album des finissants de l'école Polyvalente Lavigne - Promotion 2024-2025

Sponsorship request for the Polyvalente Lavigne school graduate album - Class of 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de la part de l'école Polyvalente Lavigne pour l'album des finissants, pour la promotion 2024-2025;

WHEREAS the Municipality has received a request from Polyvalente Lavigne for sponsorship of the graduation album for the 2024-2025 school year;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite exprimer son soutien à l'éducation et au développement des élèves de l'école Polyvalente Lavigne;

WHEREAS the Council wishes to express its support for the education and development of students at Polyvalente Lavigne;

PAR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que le conseil municipal accueil la demande et octroi un montant de 200\$ à l'école Polyvalente Lavigne pour l'album des finissants, pour la promotion 2024-2025.

Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.70191.999.

THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that the municipal council accept the request and grant an amount of \$200 to the Polyvalente Lavigne school for the graduation album, for the class of 2024-2025.

The necessary funds will be taken from budget item 02.70191.999.

Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillor

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE OF THE SESSION

2024-11-418 Levée de la séance

Closure of the session

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que la présente séance soit levée à 21h02.

Procès-verbal — séance ordinaire
du 12 novembre 2024
Page 48

Directeur général et Greffier-trésorier

All of the subjects in the gaenda have hee	n covered, it is proposed by Councillor Natalia		
Czarnecka and resolved to close the curre			
	Adopté à l'unanimité des conseillers Adopted unanimously by councillors		
Je soussigné, Tom Arnold, Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par la Loi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.			
Tom Arnold	François Rioux		

Maire